



## PROCÈS-VERBAL

2 de l'**assemblée** publique du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue le **MERCREDI 10 MARS 2021** à 17 h 30. Compte tenu de la situation en lien avec la COVID-19, la séance a eu lieu par vidéoconférence avec possibilité pour le public d'assister en direct à la webdiffusion. Le public a pu poser des questions au préalable par voie électronique et le président a répondu séance tenante.

### SONT PRÉSENTS :

Monsieur Philippe Schnobb, président du conseil d'administration

Monsieur Craig Sauvé, vice-président du conseil d'administration

Monsieur Georges Bourelle, membre du conseil d'administration

Madame Marie-Andrée Mauger, membre du conseil d'administration

Monsieur Francesco Miele, membre du conseil d'administration

Madame Laurence Parent, membre du conseil d'administration

Madame Catherine Morency, membre du conseil d'administration

Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration

Madame Marie Plourde, membre du conseil d'administration

Monsieur Peter F. Trent, membre du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration et président de l'assemblée, monsieur Philippe Schnobb, présente tous les membres du conseil d'administration qui assistent à la présente assemblée, ainsi que monsieur Luc Tremblay, directeur général, et monsieur Sylvain Joly, secrétaire corporatif. Le président déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 17 h 34, l'assemblée débute.

### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Conformément à l'article 32 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) suit une période de questions au cours de laquelle neuf (9) intervenants s'adressent aux membres du conseil d'administration, période qui débute à 17 h 45.

À 17 h 59, le président du conseil d'administration déclare la période de questions close.

La liste des intervenants ayant posé des questions ainsi que le sujet de leur intervention apparaissent à l'annexe A jointe au procès-verbal.

Le directeur général fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2021-017 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2021

PROPOSÉ par madame Marie-Andrée Mauger  
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société.

CA-2021-018 PRENDRE ACTE DU DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION POUR LE RÉGIME D'EMPRUNTS 2021

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé  
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de prendre acte du dépôt du **PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION** pour la résolution CA-2020-198 pour le régime d'emprunts 2021.

CA-2021-019 APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 16 DÉCEMBRE 2020

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé  
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lu et de ratifier le **PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Société tenue le 16 décembre 2020.

CA-2021-020 APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 3 FÉVRIER 2021

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé  
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lu et de ratifier le **PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du conseil d'administration de la Société tenue le 3 FÉVRIER 2021.

CA-2021-021 ADJUGER UN CONTRAT  
MICHEL GUIMONT ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN LTÉE  
ENTRETIEN DE LA SIGNALISATION DES VOIES RÉSERVÉES POUR BUS  
6000009122

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Laurence Parent  
APPUYÉ par madame Catherine Morency

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'adjuger à « **MICHEL GUIMONT ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN LTÉE** », un contrat pour l'entretien de la signalisation des voies réservées pour bus, pour la période du 15 mars 2021 au 15 mars 2024 au montant de **463 683 \$** plus les taxes de **69 436 \$**;

2° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **533 119 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (6000009122).

	<b>IMPUTATION</b>
Centre	36000
Compte	553390

Note : Dans le but de corriger une erreur, une modification a été faite par le secrétaire corporatif, après signature originale de la résolution.

CA-2021-022 OCTROYER UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ  
CONSAT CANADA  
ACQUISITION DE LA SOLUTION DE TÉLÉMÉTRIE SDTR  
ET UN CONTRAT DE MAINTENANCE ET ENTRETIEN  
6000010654

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification Entretien, Infrastructures et Approvisionnement et le rapport du directeur exécutif – Entretien Bus

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Laurence Parent  
APPUYÉ par madame Catherine Morency

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'octroyer à « **CONSAT CANADA** », un contrat de gré à gré pour l'acquisition de la solution de télémétrie SDTR ainsi qu'un contrat de maintenance et entretien pour la période du ou vers le 15 mars 2021 au 31 juillet 2024, au montant maximum de **2 100 244 \$**, plus les taxes de **314 511 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **2 414 755 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (6000010654).

	<b>IMPUTATION 1</b>	<b>IMPUTATION 2</b>	<b>IMPUTATION 3</b>
Compte	568250	568250	568250
Ordre interne	217403	921751	Voir annexe
Règlement d'emprunt	R-174		Voir annexe
Montant TTI	138 753 \$	1 023 128 \$	1 252 874 \$

CA-2021-023 ADOPTER LE RÈGLEMENT R-139-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-139

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron  
APPUYÉ par monsieur Peter F. Trent

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'adopter le règlement R-139-6 modifiant le *Règlement déléguant à certains employés le pouvoir d'effectuer des opérations de trésorerie et de signer tout document requis à cet effet*, tel que modifié par le R-139-1, R-139-2, R-139-3, R-139-4 et R-139-5;

2° d'entériner la version refondue du règlement R-139, *Règlement déléguant à certains employés le pouvoir d'effectuer des opérations de trésorerie et de signer tout document requis à cet effet* afin d'intégrer les modifications apportées par le règlement modificateur R-139-6.

**ENTRÉE EN VIGUEUR :**

La version refondue du Règlement R-139 entre en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2021.

CA-2021-024 RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES MEMBRES DÉSIGNÉS PAR LA STM AU COMITÉ DU RÉGIME DE RETRAITE (1992)  
RÉSOLUTION CA-2020-045

VU le rapport du directeur exécutif – Ressources humaines

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Plourde  
APPUYÉ par monsieur Philippe Schnobb

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU 1° conformément à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (RLRQ, c. R-15.1), au règlement adopté par la Société en cette matière et à la lettre d'entente visant certaines modifications au Régime de retraite de la STM (1992) signée par les parties patronale et syndicales le 1er mars 2019 (ci-après la « Lettre d'entente »), que la Société nomme onze membres, pour siéger au Comité du Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (1992), à savoir :
- Mesdames **Renée Amilcar, Isabelle Gagnon, Linda Lebrun et Isabelle St-Louis** ainsi que messieurs **Alain Brière, Denis Chalut, Louis-Samuel Cloutier, Joël Dupré, Yannick Gareau, Luc Lamontagne et Luc Tremblay**; le directeur général étant membre d'office et président de ce Comité;
- 2° que ces nominations entrent en vigueur à compter du 15 mars 2021 et demeurent en force jusqu'au 15 mars 2024 inclusivement, sauf en cas de remplacement anticipé par le Conseil d'administration;
- 3° que la présente recommandation remplace la résolution CA-2020-045, adoptée le 1er avril 2020, ainsi que toute autre résolution se rapportant au même sujet.

CA-2021-025 RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES MEMBRES DÉSIGNÉS PAR LA STM AU COMITÉ DU RÉGIME DE RETRAITE (CSN)  
RÉSOLUTION CA-2018-077

VU le rapport du directeur exécutif – Ressources humaines

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Plourde  
APPUYÉ par monsieur Philippe Schnobb

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU 1° conformément à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (RLRQ, c. R-15.1) et au Règlement adopté par la Société en cette matière, que la Société nomme huit membres pour siéger au Comité du Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (Syndicat du transport de Montréal CSN), à savoir :
- Mesdames **Linda Lebrun, Marie-Claude Léonard et Josée Tremblay** ainsi que Messieurs **Alain Brière, Mohammed Chkikar, Jean-François Dionne, Christian Gagné et Luc Tremblay**; le directeur général de la Société étant membre d'office et président de ce Comité;
- 2° que ces nominations entrent en vigueur à compter du 15 mars 2021 et demeurent en force jusqu'au 15 mars 2024 inclusivement, sauf en cas de remplacement anticipé par le Conseil d'administration;
- 3° que la présente recommandation remplace la résolution CA-2018-077 adoptée le 2 mai 2018, ainsi que toute autre résolution se rapportant au même sujet.

CA-2021-026 RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES ADMINISTRATEURS DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DÉSIGNÉS  
RÉSOLUTION CA-2018-031

VU le rapport du directeur exécutif – Ressources humaines

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Plourde  
APPUYÉ par monsieur Philippe Schnobb

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° conformément à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (RLRQ, c. R-15.1) et au règlement adopté par la Société en cette matière, que la Société procède au renouvellement de la nomination des trois administrateurs du **RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DÉSIGNÉS DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL**, à savoir :  
  
Mesdames **Linda Lebrun, Isabelle Poissant** ainsi que monsieur **Alain Brière**;
  - 2° que ces renouvellements de nominations entrent en vigueur à compter du 15 mars 2021 et demeurent en force jusqu'au 15 mars 2024 inclusivement, sauf en cas de remplacement anticipé par le Conseil d'administration;
  - 3° que la présente recommandation remplace la résolution CA-2018-031 adoptée le 7 mars 2018, ainsi que toute autre résolution se rapportant au même sujet.

CA-2021-027 ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES DE GRÉ À GRÉ OU PAR EXPROPRIATION  
CENTRE D'ATTACHEMENT NORD-OUEST (CANO)  
6000007436-1

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie et grands projets  
et de la directrice exécutive – Planification Entretien, Infrastructures et Approvisionnement

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Plourde  
APPUYÉ par monsieur Philippe Schnobb

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° de décréter l'acquisition par la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société »), de gré à gré ou par expropriation, des immeubles requis dans le cadre du projet du centre d'attachement nord-ouest (ci-après « CANO »), lesquels sont identifiés à l'annexe A jointe à la présente pour en faire partie intégrante;  
  
le tout en contrepartie d'indemnités à verser en fonction notamment d'évaluations effectuées par un évaluateur agréé ou déterminées par le Tribunal administratif du Québec en l'absence d'entente entre les parties concernées;
  - 2° d'autoriser la Directrice de projets principale - Interfaces municipales et commerciales à donner toute autorisation ou d'effectuer toute demande nécessaire pour donner effet à la présente recommandation.

CA-2021-028 NOMMER UN MEMBRE EXTERNE DU COMITÉ TECHNIQUE RESSOURCES HUMAINES  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le rapport du secrétaire corporatif

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Plourde  
APPUYÉ par monsieur Philippe Schnobb

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° de nommer madame **TANIA SABA** à titre de membre externe du comité technique Ressources humaines du conseil d'administration de la Société, laquelle est désignée dans la liste paraphée par le secrétaire corporatif de la Société qui est jointe à la recommandation pour en faire partie intégrante;
  - 2° de verser à ce membre externe un jeton de présence pour chacune de ses participations à :

- une rencontre du comité, jusqu'à concurrence de dix (10) jetons de présence par année;
  - une rencontre d'un sous-comité constitué par le comité, à la condition que ce sous-comité soit composé d'au moins un membre siégeant au conseil d'administration de la Société;
  - une séance de travail extraordinaire, autorisée par le président du comité;
- 3° que le jeton de présence de ce membre externe soit fixé à **MILLE DOLLARS (1 000 \$)**;
- 4° de fixer à une année la durée du mandat du membre externe au comité technique Ressources humaines;
- 5° que cette nomination soit effective à compter de ce jour, et ce, jusqu'à ce qu'elle soit modifiée ultérieurement par résolution du conseil d'administration de la Société.

CA-2021-029 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de lever la séance à 18 h 02.

Les résolutions CA-2021-017 à CA-2021-029 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

**Président du  
conseil d'administration**

**Secrétaire corporatif**

---

**PHILIPPE SCHNOBB**

---

**SYLVAIN JOLY**

**ANNEXE A**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**  
**ASSEMBLÉE ORDINAIRE PUBLIQUE**  
**LE MERCREDI 10 MARS 2021 À 17 h 30**

**QUESTIONS REÇUES PAR COURRIEL**

Prendre note que les questions du public ci-dessous sont reproduites comme elles ont été reçues, sans révision ni modification.

**NOM**

**SUJET DE L'INTERVENTION**

Les questions 1 à 3 sont regroupées et lues par le président. Elles portent sur le parcours de l'autobus 32.
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**QUESTION 1**

Monsieur Léo Ricard

Depuis le 21 septembre 2020, sans aucun préavis, la sécurité et la tranquillité de plus de 200 résidents des rues Lacordaire (entre de Jumonville et Turenne) et de Jumonville (entre Cadillac et Lacordaire) sont brimées par le passage de plus de 180 autobus par jour. Une pétition de plus de 260 signataires vous a été acheminée et les résidents vous ont adressé plusieurs plaintes faisant état des problèmes de sécurité qui ont résulté du changement de trajet.

Ce parcours ne semble vraiment pas avantageux aux utilisateurs du transport en commun puisque nous sommes à quelques minutes du métro Cadillac et des arrêts d'autobus de la rue Sherbrooke. Ce nouveau trajet ne semble pas encore définitif selon les réponses reçues de la STM. Quelle est votre position face au trajet temporaire de l'autobus 32 Cadillac/de Jumonville ?

A quand le retour au trajet Cadillac/Turenne qui a toujours été le meilleur trajet depuis plus de 30 ans et qui ne semble pas poser de problème pour le passage des autobus sur 2 dos d'ânes allongés (toujours selon les réponses reçues de la STM)?

---

**QUESTION 2**

Madame Guylaine Laroche

Depuis le 21 septembre dernier, le changement de parcours de l'autobus 32 pose de nombreux problèmes de sécurité signalés à plusieurs reprises dans la pétition de plus de 260 noms, les nombreux courriels et appels adressés à la STM par les résidents des rues Lacordaire et de Jumonville qui sont concrètement affectés par le passage de plus de 180 autobus par jour.

Quelle est votre position face au trajet temporaire de l'autobus 32 Cadillac/de Jumonville ?

A quand le retour au trajet Cadillac/Turenne qui a toujours été le meilleur trajet depuis plus de 30 ans ?

---

**QUESTION 3**

Monsieur Pierre Ouimet

Depuis le 21 septembre dernier, le changement de parcours de l'autobus 32 pose de nombreux problèmes de sécurité signalés à plusieurs reprises dans la pétition de plus de 260 noms, les nombreux courriels et appels adressés à la STM par les résidents des rues Lacordaire et de Jumonville qui sont concrètement affectés par le passage de plus de 180 autobus par jour.

Quelle est votre position face au trajet temporaire de l'autobus 32 Cadillac/de Jumonville ?

A quand le retour au trajet Cadillac/Turenne qui a toujours été le

meilleur trajet depuis plus de 30 ans ?

---

Voici la réponse aux questions 1 à 3 qui portent sur le parcours de l'autobus 32.

Le Président Le président invite madame Linda Lebrun, Trésorière et directrice exécutive – Planification et Finances à répondre aux questions.

L. Lebrun Madame Lebrun explique que, en ce qui a trait à ce dossier dont on parle depuis septembre dernier, tous les éléments nécessaires pour faire l'analyse ont été assemblés. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec l'arrondissement pour finaliser cette analyse. La STM prépare actuellement un dossier qui sera présenté lors de son prochain comité service à la clientèle et accessibilité universelle et une recommandation sera faite au Conseil d'administration suivant. Le déroulement et la fin du dossier seront connus sous peu.

---

#### QUESTION 4

Monsieur Omer Juma Bonjour,

I am a resident of Montreal and I am sharing a solution to fill the gap of information about access to and within our metro stations. Currently, we have surface-level information and this captures the full picture. In 4 days I went to all 4 lines, ventured out to all 68 stations, climbed up and down 8600+ steps to conduct an accessibility audit. It included information about stairs, escalators, elevators, and entrances. Using the audit data, I focused on the user experience and created bilingual posters for each station. They can be accessed here:

<https://omer-juma1.medium.com/lhumain-au-c%C5%93ur-des-affiches-du-m%C3%A9tro-de-montr%C3%A9al-dbb40e78f9e>

I considered people with reduced mobility, parents with strollers, elderly people, various mental abilities, travellers, and cyclists. It can be used to make better decisions about their journey but also what neighbourhoods are easily accessible via metro and also long term decisions of where to live, work, and study. I would love to discuss how we can quickly integrate these on the STM online and physical network. I am open to sharing the content to edit and match STM's branding.

Lastly, I am also exploring ways to make this information accessible to people with visual impairment.

Merci

Omer Juma

4Days4Lines | 4jours4lignes [www.4days4lines.com](http://www.4days4lines.com)

Article about the accessibility audit (FR):

<https://omer-juma1.medium.com/4-jours-4-lignes-l-in-accessibilit%C3%A9-du-m%C3%A9tro-de-montr%C3%A9al-f7ec73dd5923>

Le Président Le président invite madame Geneviève Bourbeau, directrice exécutive – Expérience client et Activités commerciales à répondre à la question.

G. Bourbeau Mrs. Bourbeau thanks Mr. Juma for his question and his passion. She found the information collected by Mr. Juma amazing, and she has shared it with the team. They will be in touch in a couple of days.

Also, the president mentioned that he will access the links to see Mr. Juma's suggestions.

---

## QUESTION 5

Monsieur Ruijia Yang

Bonjour,

J'ai deux questions:

1) J'apprécie beaucoup le projet de la voie réservée sur Côte-Vertu, qui est presque complété maintenant. Le projet va sans doute améliorer le transport collectif du secteur. Cependant, je remarque que le temps de parcours planifié sur les lignes 121 et 171 n'a pas été ajusté pour les nouveaux horaires en mars. Comme le but principal de ce projet est d'accélérer les déplacements sur ce corridor, est-ce que les horaires seront ajustés pour profiter de cet infrastructure?

2) Les nouveaux bus hybrides ont maintenant des sièges entièrement en plastique. Je remarque que ces sièges, surtout les strapontins, offrent peu de friction, ce qui pourrait être dangereux lorsque le bus doit effectuer un freinage brusque. En plus, ces sièges sont dur sur le dos. En comparaison, les sièges sur les trains Azur, aussi en plastique, sont nettement plus confortables. Est-il possible d'améliorer le confort et la sécurité de ces sièges sur ces nouveaux bus? Merci.

Le Président

Le président invite madame Renée Amilcar, directrice exécutive – Exploitation Bus à répondre aux questions.

R. Amilcar Madame Amilcar remercie M. Yang pour les questions.

Pour la première question, en décembre 2020, la voie réservée a été mise en fonction et il est de coutume que la planification fasse des observations et qu'elle analyse les données avec l'exploitation Bus afin de réajuster les temps de parcours. Avec la Covid-19, il y a beaucoup moins de monde dans notre réseau. Comme cette ligne est aussi desservie par l'embarquement toutes portes, cela engendre une mesure additionnelle à prendre en considération. Lorsqu'il y aura suffisamment de données, la planification procèdera aux ajustements nécessaires.

Pour la deuxième question, madame Amilcar mentionne que la STM a eu des petits soucis avec les anciens sièges et des recherches ont été faites avec l'ingénierie. Des tests à l'aveugle ont eu lieu avec le panel des clients et, à la suite des tests, les sièges en plastique ont été retenus.

Effectivement, ces sièges sont similaires au métro. Par contre, les conditions d'exploitation dans le métro sont différentes car c'est un environnement contrôlé à l'abri des soubresauts, par exemple. Ce commentaire avait aussi été mentionné par le panel, mais beaucoup d'autres avantages avaient aussi été notés; ce qui a fait en sorte que ce siège a été retenu.

Nous allons suivre la situation avec les collègues de l'entretien et de l'ingénierie.

---

## QUESTION 6

Madame Valérie Rioux

Considérant le retour des rues piétonnes sur l'île de Montréal en 2021, que compte faire la STM pour pallier aux détournements des lignes d'autobus et ainsi mettre en œuvre la recommandation 9 du rapport de l'Ombudsman de Montréal publié en décembre 2020 stipulant la nécessité de déployer des alternatives adéquates aux détournements des trajets d'autobus?

Le Président

Le président invite madame Linda Lebrun à répondre à la question.

L. Lebrun Madame Lebrun remercie madame Rioux et mentionne qu'il s'agit effectivement d'un dossier d'actualités. Il y a actuellement plusieurs projets de piétonisation en cours d'analyse et la STM travaille en collaboration avec les différents arrondissements qui planifient ces projets. La STM tente de maximiser son offre de service en proposant des aménagements les plus optimaux possibles pour respecter l'accessibilité universelle et pour le bien de chacun de ses clients. Parfois, la STM sera dans l'obligation de détourner des

bus, mais elle tentera tentons de minimiser l'impact sur la clientèle. Elle vérifiera les distances de marche, les correspondances et l'accessibilité. De plus, une bonne nouvelle pour cette année, il lui sera possible d'informer en amont la clientèle des changements prévus pour la période estivale.

---

#### QUESTION 7

Monsieur Benjamin Mah      Bonjour,

J'ai récemment vu les nouveaux affichages de destination dans les autobus hybrides (plus spécifiquement les modèles 2020). Je trouve qu'ils sont plus lisibles, mais j'ai observé quelques particularités. Par exemple, pour la route 174 Côte-Vertu-Ouest, l'affichage de destination à côté affiche le mot « Côte- » , puis « Vertu-Ouest ». Je trouve que cela est un peu étrange.

Normalement, l'affichage de côté montre « Côte-Vertu » puis « Ouest » (pour quelques autobus de troisième génération et les autobus hybrides avant 2020 (quatrième génération)).

Aussi, pour la route 460 Express Métropolitaine, j'ai vu une photo où un modèle d'autobus hybride 2020 affiche le mot « Métroplitn » à l'affichage de côte et pas le nom complet (je ne sais pas si ce problème a été corrigé donc je m'excuse si c'était déjà fait). J'aimerais savoir si vous avez des intentions d'améliorer les affichages dans ces modèles pour bien écrire et afficher les noms de la route.

Merci beaucoup.

Le Président      Le président invite madame Geneviève Bourbeau à répondre à la question.

G. Bourbeau      Madame Bourbeau remercie monsieur Mah pour sa vigilance à l'égard de la STM. Elle a fait parvenir les commentaires à son équipe qui procédera à la rectification. Aussi, elle invite monsieur à souligner toute anomalie au service à la clientèle, en tout temps par téléphone ou par courriel. Cela permet à la STM de rectifier certaines situations.

---

#### QUESTION 8

Monsieur Jacques Séguin      Bonjour aux membres du CA de la STM

Plusieurs commerçants de la rue Bernard O dont le Nouveau Palais se sont joint pour faire une demande de déplacement des arrêts #51502 et #51526.

Un courriel vous a été envoyé à cette effet. Le but des déplacements est de permettre l'installation de terrasse devant nos commerces tel que permis par le nouveau règlement adopté par l'arrondissement du Plateau Mont Royal.

Nous aimerions être informer sur la possibilité de déplacer les arrêts en question, des démarches à suivre ainsi que du délais de l'obtention d'une réponse à cette demande? Si la réponse est positive, quel est le délais afin de procéder aux déplacement des arrêts?

Un dossier a été ouvert avec la STM et le numéro de dossier est le [REDACTED] pour une demande de déplacement de l'arrêt 51502. Nous aimerions installer nos terrasses au début du mois de mai si les directives de la Santé Publique nous le permettent.

Merci

Le Président      Le président mentionne qu'effectivement nous avons reçu le courriel et l'avons immédiatement transféré aux équipes responsables. Il invite madame Linda Lebrun à donner un élément de réponse à la question.

L. Lebrun Madame Lebrun remercie monsieur Séguin et mentionne qu'effectivement la STM a reçu le courriel et que l'analyse du dossier est déjà bien entamée. La STM pourra donner une réponse d'ici les deux prochains mois, au maximum, et, si la réponse est positive, les arrêts pourront être déplacés.

---

#### QUESTION 9

Madame Mélanie Scala

Bonsoir M. le président,

Nous faisons partie du comité de la rue Louis-Hébert et nous habitons majoritairement entre les rues Everett et Jean-Talon et juste au nord de la rue Everett. Tout d'abord, nous tenons à vous remercier pour l'annonce des mesures annoncées hier, soit l'ajout de dos d'ânes et de panneaux d'arrêts aux 4 coins des rues Everett et Louis-Hébert. Nous sentons qu'il y a une réelle écoute de votre part concernant les enjeux liés au chantier de la station Iberville par rapport à la sécurité des résidents du secteur et à leur qualité de vie.

Aussi, nous voulions vous informer que nous avons remarqué qu'une grande quantité de véhicules ne suivent pas les indications de contournement qui mènent de la rue Iberville vers la rue Delorimier, mais tournent sur la rue Louis-Hébert à la hauteur de Villeray, ce qui occasionne encore une densité très importante de véhicules sur notre petite rue.

Aussi, nous nous demandons s'il serait possible d'ajouter un panneau « circulation locale seulement » sur Louis-Hébert au niveau de la rue Villeray pour que le détournement soit respecté. Nous vous remercions énormément pour votre implication dans ce dossier.

Mélanie Scala, Simon Bédard, Audrey Guillemette, Jean-Samuel Desrochers, Angèle Beaulieu, Leythin Hua, Andrée Anne Parent, Damien Dubé, Anne Boesch,, Mathieu Berger Cendrine Cane, Jacinthe Roy.

Le Président

Le président invite monsieur François Chamberland, directeur exécutif, Ingénierie et grands projets à répondre à la question.

F. Chamberland

Monsieur Chamberland indique qu'à la suite de la réception de la question en après-midi, l'équipe des projets a procédé à des vérifications et il confirme qu'un panneau « circulation locale seulement » sera installé à l'endroit proposé sur la rue Louis-Hébert. La STM doit simplement travailler ce dossier avec l'arrondissement; cela devrait se faire assez rapidement. Par la suite, il ne restera qu'à souhaiter que les automobilistes respectent les consignes.